

21 JAN. 2019



→ Voir
+ Gp

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

Toulouse, le

11 JAN. 2019

Compétitivité économique
Affaire suivie par Claude ARDERIGHI
Tél. : 05.34.45.33.35
Mél : claude.arderighi@occitanie.gouv.fr

Le Préfet de la région Occitanie

à

Monsieur le Président de la chambre des
métiers et de l'artisanat de l'Ariège

Objet : Budget primitif 2019 de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ariège.

Réf. : Votre transmission 29 novembre 2018, parvenue au SGAR le 3 décembre 2018.

PJ : 1

Vous m'avez transmis, au titre de l'exercice de la tutelle régionale, le budget primitif 2019 de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ariège, voté par l'assemblée générale de l'établissement le 26 novembre 2018.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'approuve ce budget dont l'examen, conduit avec l'appui du directeur régional des finances publiques, est détaillé dans le rapport d'étude que vous voudrez bien trouver ci-joint.

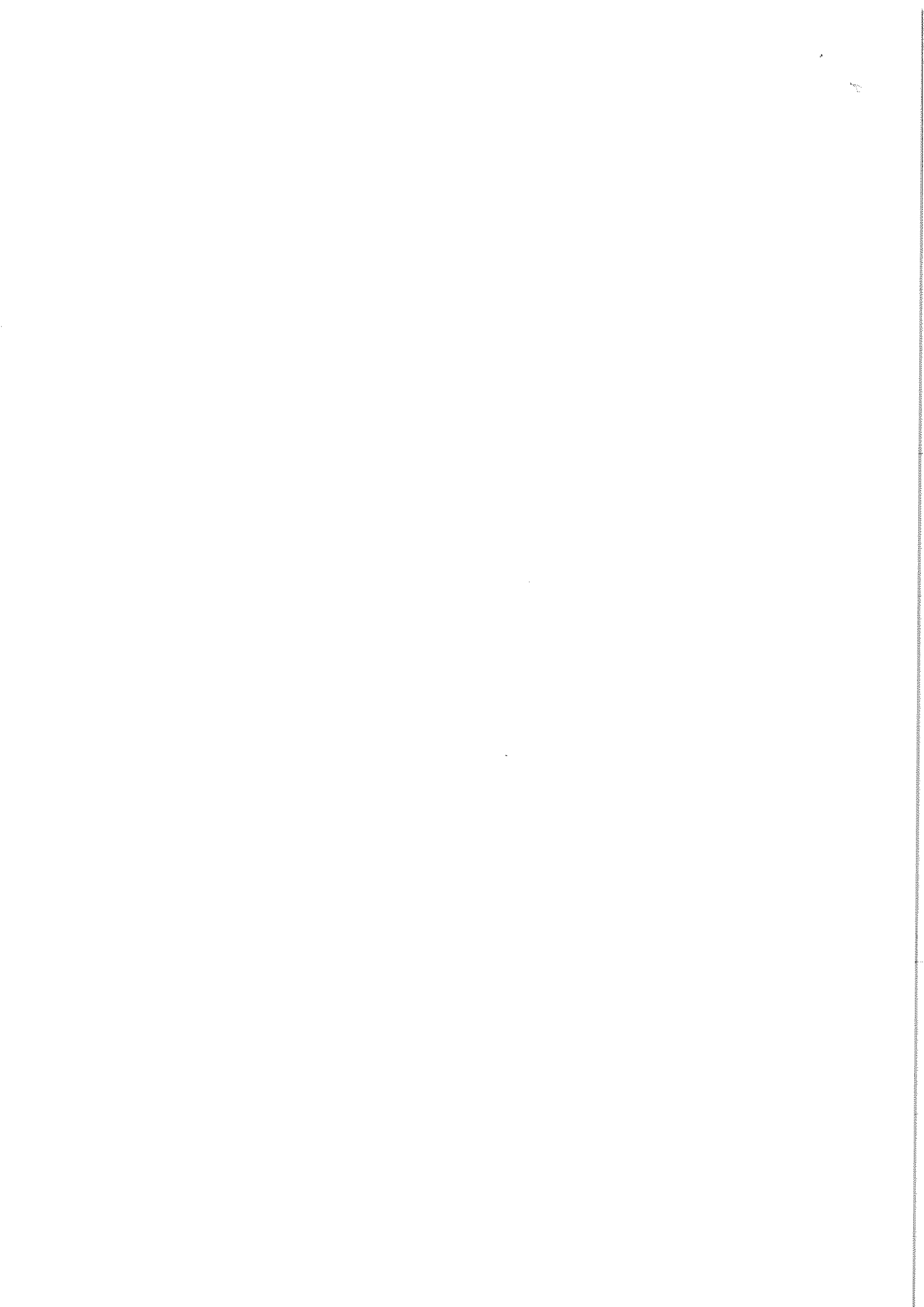
J'observe que le budget de la CMA de l'Ariège s'équilibre en dépenses et en recettes et je note, favorablement, que la CAF prévisionnelle de 196 K€, en hausse par rapport au budget rectificatif 2018, permet de couvrir le remboursement des annuités d'emprunt de 58 K€.

Je constate que le fonds de roulement est en légère augmentation pour 2019 et représenterait environ 133 jours de dépenses réelles de fonctionnement, s'établissant au-delà la norme communément admise de 60 jours à 90 jours.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général
pour les affaires régionales,

Laurent CARRIE

En copie pour information de Madame la préfète de l'Ariège



RAPPORT D'ETUDE FINANCIERE: Budget primitif 2019 de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de l'Ariège.

Le budget primitif 2019 de la CMA de l'Ariège a été transmis pour avis à la DRFIP par le Préfet de la Région Occitanie (SGAR) à la DRFIP le 05 décembre 2018.

Le dossier transmis comporte les documents suivants: le budget consolidé de la CMA pour l'année 2019 (budget de fonctionnement, tableau financier prévisionnel et états annexes), la délibération approuvant le budget et certaines délibérations relatives à cette assemblée générale, l'avis de la commission des finances du 15 novembre 2018, commentant les principales évolutions des deux composantes de l'établissement la Chambre des métiers et le CFA.

□ Synthèse budgétaire.

- Section de fonctionnement :

Le budget primitif 2019 de la CMA de l'Ariège s'équilibre en dépenses et recettes à 4.422.079 € en augmentation de 1,5 % (+64,167 €) par rapport au budget modifié de 2018.

A - Dépenses de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	Budget 2018 modifié	Budget primitif 2019	Variation en montant	Variation en %
C 60 : achats consommables	349 749,00	348 360,00	-1 389,00	-0,4%
C 61 : services extérieurs	334 999,00	313 741,00	-21 258,00	-6,3%
C 62 : autres services extérieurs	238 608,00	224 249,00	-14 359,00	-6,0%
C 63 : impôts et taxes	153 986,00	166 242,00	12 256,00	8,0%
C 64 : charges de personnel	2 514 938,00	2 639 041,00	124 103,00	4,9%
C 65 : autres charges de gestion courante	91 989,00	71 937,00	-20 052,00	-21,8%
C 66 : charges financières	12 283,00	12 147,00	- 136,00	-1,1%
C 67 : charges exceptionnelles				
C 68 : dotation aux amortiss. et prov.	661 360,00	646 266,00	-15 094,00	-2,3%
C 69 : impôts / bénéfices et assimilés.				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 357 912,00	4 421 983,00	64 071,00	1,5%
Excédent de l'exercice	0	96,25	96,25	
Total	4 357 912,00	4 422 079,25	64 167,25	1,5%

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements et provisions) sont en hausse de 2,14%.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 2 639 041 € et sont en hausse de 124 103 € soit + 4,9 % par rapport à l'année précédente.

A noter également que le compte 63 Impôts et taxes enregistre une hausse de 8 % principalement due à l'augmentation de la participation de l'employeur à la formation professionnelle continue.

En revanche, les charges financières baissent d'un peu plus de 1 % et les autres charges de gestion courante de 21,8 %.

Les baisses les plus importantes concernent la ligne services extérieurs (-21K€) et les autres services extérieurs (-14,3K€).

Il est à noter que les dépenses de personnel du CFA représentent 68 % des frais de personnel.

B - Recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	Budget modifié 2018	Budget primitif 2019	Variation en montant	Variation en %
C 70 : ventes produits prestations de services	304 032,00	245 825,00	-58 207,00	-19,1%
C 74 : subvention de fonctionnement	2 859 896,00	2 984 473,00	124 577,00	4,4%
C 75 : autres produits de gestion courante	710 877,00	739 254,00	28 377,00	4,0%
C 76 : produits financiers	-	-	-	-
C 77 : produits exceptionnels	481 007,00	450 427,00	-30 580,00	-6,4%
C 78 : reprises sur amortiss. et provisions	-	-	-	-
C 79 Transfert de charges	2 100,00	2 100,00	-	0,0%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 357 912,00	4 422 079,00	64 167,00	1,5%

Les recettes de fonctionnement progressent de 64 167 €.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors quote-part des subventions virées au compte de résultat) augmentent de 2,44 %.

Les produits d'exploitation diminuent de 58 207 € (-19,1 %). Cette baisse s'explique plus particulièrement par la baisse de facturation sur les stages d'initiation /gestion (-49 K€).

Les subventions augmentent de 4,4% (+124,5 K€). Entre 2018 et 2019, la contribution de la région passe de 2 080 K€ à 2 222K€ (dont 1 824K€ pour le fonctionnement du CFA).

La part des fonds européens se restreint : 110 K€ en 2018 et 86,6 K€ en 2019.

Les autres produits de gestion progressent, quant à eux, de 4 %. Ils s'élèvent à 124,5 K€

La reprise au budget de la taxe pour frais de CMA représente 15,4 % du total des recettes de fonctionnement et prévoit :

- pour ce qui concerne le droit fixe : un montant de 378 465 € (3 185 assujettis)
- pour ce qui concerne le droit additionnel, un montant de 199 479 € (+ droit additionnel supplémentaire de 105 798 €)

- Section d'investissement :

Le programme d'investissement de la CMA s'élève à 250 217 € pour 2019, en diminution de 25 K€, par rapport au budget modifié 2018. Il concerne essentiellement les installations/aménagements ainsi que les équipements mobilier et informatique, auquel vient s'ajouter le remboursement en capital des emprunts pour un total de 53 975 € (quasi identique à 2018).

Ces dépenses prévisionnelles d'investissement de la CMA seront financées par subvention à hauteur de 41 412 K€ et par la CAF de l'exercice 195 935 €.

L'ensemble de ces dépenses d'investissement représente 5,6 % du budget total de la CMA en 2019.

La CAF qui s'établit à 196 K€ permet de couvrir le remboursement des annuités d'emprunt qui s'élèvent à 58 K€.

Au 31 décembre 2019, l'encours total de la dette s'élèvera à 462K€.

Il est constitué par deux emprunts souscrits pour l'achat d'un terrain et l'extension du CFA : l'un en 2006 pour 152 450 € d'une durée de 15 ans, l'autre en 2010 pour 770 000 € pour une durée de 20 ans.

Le ratio service de la dette (annuité en capital+intérêts) sur ressources propres (compte 757) s'élève à 7,9%.

Il se situe au-dessous du seuil de 10% au-delà duquel le degré de dépendance vis-à-vis des établissements financiers est avéré.

□ - **Situation financière** (*prévisionnelle*).

Au vu des informations contenues dans les documents transmis, la structure financière de la CMA (CAF, évolution du fonds de roulement) laisse apparaître :

-une CAF prévisionnelle en hausse pour 2019, en comparaison avec le budget rectificatif 2018 : +15,5K€ ;

-un fonds de roulement de 1 398 K€, contre 1 393 K€ en 2018, représentant environ 133 jours de dépenses réelles de fonctionnement.

Au regard des données figurant au budget primitif 2019 de la CMA de l'Ariège, la situation budgétaire de l'établissement ne paraît pas susciter de préoccupation majeure ou d'observations particulières (budget en équilibre et augmentation prévisionnelle de la CAF notamment).

